



COMPTE-RENDU DE REUNION CONSEIL CITOYEN DE CITE

Date/heure : 28/01/25

Lieu : Belvédère (bureau de la citoyenneté – indisponibilité de la salle Benjamin Crémieux)

Personnes présentes :

Habitants :

- Mmes : HECKMANN, CARAYON, TOURLONIAS, MOREAU
- Mrs : SABRIA, ATTAL, BLAISE, HAMEAU, LENHARDT, NETZER

Ville de Narbonne :

- Elue référent du Conseil de quartier SUD : Monsieur CALMON
- Directrice Action Cœur de Ville et Commerces : Madame MARTIN
- Chargé de mission démocratie participative : Monsieur MAMIS

Excusées :

- Madame CHARRAT, Monsieur BEDES

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu / désignation du secrétaire de séance
2. Point sur la Pacification de Cité
3. Point sur la Mobilité Piétonne en centre-ville
4. Point sur l'avancement des projets dans le cadre de l'Appel projets participatifs 2024-2025
5. Questions diverses
6. Partage de la galette

1. Approbation du précédent compte-rendu /désignation du secrétaire précédent

Le CR précédent est adopté, il sera publié sur le site de la ville. Monsieur SABRIA se désigne pour être secrétaire de séance.

2. Point sur la Pacification de Cité

Madame MARTIN informe qu'une réunion avec les commerçants de la rue Droite et celle de l'Ancien Courrier (bien que ces deux rues ne rentrent pas dans le périmètre de la zone pacifiée) se tiendra le 6 février. Cette réunion vise à répondre aux questionnements des commerçants quant aux zones de livraison. Il s'agira de réaffirmer la réglementation en vigueur, en effet les rues Droite et de l'Ancien Courrier ne sont déjà pas accessibles aux stationnements de livraisons (quand bien même cela n'est pas toujours respecté), la Pacification n'y est pour rien.

Pour les commerçants : les livraisons peuvent arriver jusqu'à 10h par la rue Jean Jaurès jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville. Il existe également des places de livraison Place du Forum, Cours Mirabeau, devant la MJC... La rue de l'Ancien Courrier peut servir de témoin pour la rue droite et pour les commerçants qui ont besoin d'être rassurés.

Le secteur de la rue « Aoubret » est dans la zone pacifiée, ce qui signifie que les rues perpendiculaires à celle de l'Ancien Courrier ne seront plus accessibles aux véhicules autres que les ayants-droits.

Le projet de pacification est un projet de 2025, les débuts des travaux seront lancés durant ce premier trimestre.

Concernant les modalités d'information des riverains : les membres ont fait remonter le fait que certains habitants n'ont pas reçu le courrier d'invitation à la consultation du 10 juillet. Madame MARTIN indique qu'il y a eu un effort fait en matière de communication par la ville (réunion avec le Conseil citoyen – consultation publique du 10 juillet – consultation numérique en octobre) sur une période étendue.

Les riverains seront informés du projet final de pacification (comprenant les retours de la consultation numérique) par courrier.

3. Point sur la Mobilité Piétonne en centre-ville :

Suite à la déambulation réalisée par les membres du Conseil citoyen accompagnés par le chargé de mission, il est présenté aux membres une première ébauche du dossier diagnostic d'usage (DDU) sur la mobilité piétonne en centre-ville.

La réalisation de ce dossier fait suite aux remontées concernant le Pont des Marchands formulées par les membres du Conseil citoyen de Cité qui ont fait écho à celui de Bourg. Les membres de ces deux conseils étant directement concernés le DDU Mobilité Piétonne portera sur le périmètre du quartier SUD (les regroupant tous deux).

Le DDU fera remonter à partir des éléments transmis par les membres du Conseil citoyen de Cité et celui de Bourg les éléments suivants :

- La difficile cohabitation entre usagers piétons et usagers à deux-roues, notamment les trottinettes électriques.
 - ⇒ Il est rappelé en séance que les rues Droite et de l'Ancien Courrier sont en zone piétonne, les vélos doivent y circuler à l'allure du pas, et les trottinettes sont interdites.
 - ⇒ Plusieurs membres souhaiteraient davantage de répression.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté / Police Municipale :

Une intervention de la Police Municipale pourra être prévue sur le sujet lors d'une prochaine réunion.

- Les obstacles à la mobilité piétonne récurrents sur le périmètre du Conseil de quartier SUD, et notamment en dehors du centre-ville (poubelles – racines – trottoirs surélevés)
 - ⇒ L'un des membres signale l'absence de passages piétons au niveau de la zone du Carrefour, pour rejoindre les commerces depuis l'arrêt de bus.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Ce point sera rajouté dans le DDU.

Les échanges ont ensuite tourné autour de la mobilité en transport en commun.

Les membres soulignent l'intérêt de prolonger la desserte de bus jusqu'à la maison de retraite située au niveau de la rue des 3 Tourettes.

Un membre souligne les points positifs de la Citadine. Sur certaines lignes de bus, notamment en été ou à Noël, il faudrait augmenter les rotations pour les bus.

M. Julien CALMON précise que la RATP le nouveau prestataire du Grand Narbonne va augmenter les fréquences de passage, progressivement jusqu'en juin 2025.

Il annonce parallèlement que la municipalité réfléchit sur la question des parkings relais. Il informe également qu'un parking Maraussan 2 va être créé.

[Réponse de la ville – Direction citoyenneté :](#)

[Un DDU sera constitué sur la question de la mobilité en transport en commun.](#)

4. Point sur l'avancement des projets dans le cadre de l'Appel projets participatifs 2024-2025

- **Aménagement du jardin médiéval du Moulin du Gua :**

⇒ Descriptif : installation de structures ludiques (tables de tennis et table d'échecs) sur la partie qui n'est pas comprise dans la cadre de la remise en état du jardin aromatique et pédagogique.

- **Cheminement sur le quai de Lorraine**

⇒ Remise en état du cheminement piéton : rénovation des bancs – installation de poubelles

5. Questions diverses :

Point sur le plan de Sauvegarde du Pont des Marchands :

Les travaux nécessitant une approche conjointe et cohérente, les propriétaires ne pourront pas porter individuellement les travaux, techniquement et financièrement, les pouvoirs publics s'en chargeront. La mairie doit donc procéder à une récupération des biens. Les propriétaires ont ainsi jusqu'au mois de juin pour trouver un accord avec les pouvoirs publics. Si aucun accord n'est trouvé d'ici là, il y aura expropriation. D'ici la fin de l'année, la mairie devrait récupérer le foncier. De nombreuses études seront menées au cours de cette période : études de charges, études d'impact, etc.

A terme, les commerces redeviendront des commerces. L'ANAH accompagne aussi sur ce dossier. Donc il faudra aussi faire du logement pour éviter que dans 40 ans on se retrouve dans la même situation qu'aujourd'hui. Une attention est portée à ce que tous les étages soient occupés.

Fin de réunion 19h40 – Partage de la galette

Prochaine réunion : jeudi 17 avril à 18h, salle Benjamin Crémieux
